

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 27 juin 2022

Date de la convocation:
21/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre.

Membres en exercice : 14

Présents : 14
Représentés : 0
Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DE COURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Représenté :

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2022 048

Objet : Procédure de protection du captage de Brugayrolles

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration du réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable, l'alimentation de l'ensemble des secteurs géographiques de la commune (à l'exception de La Daurelié et du Caussonel) sera réalisée à partir du captage de Brugayrolles. L'ensemble des 9 autres captages sont abandonnés : Luzière, Beautines, Biau-Pavillon, Daurelie, Bus Caynac, Caussonel, Gatumel, Pioch et La Boulière.

Les abonnés de La Daurelié et du Caussonel seront alimentés via une interconnexion avec le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Fongrieu.

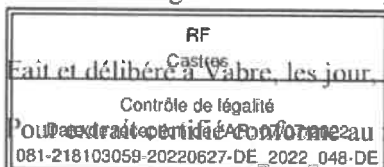
Conformément à la législation en vigueur, Code de la Santé Publique, Code de l'Environnement, Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, la définition des divers périmètres de protection des captages est obligatoire, afin de préserver, le ou les points d'eau utilisés, contre toute pollution éventuelle.

Suite au courrier de l'ARS en date du 1er juin 2022, il est nécessaire de relancer les procédures pour le captage communal restant actif et les installations existantes, puisque celles initiées précédemment sont trop anciennes.

Elle propose donc au Conseil municipal de relancer la procédure de protection du captage de Brugayrolles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- demande au bureau d'étude DEJANTE Eaux et Environnement — Pays d'Oc la réalisation du dossier de demande de consultation préalable à la saisine de l'hydrogéologue,
- sollicite l'intervention d'un hydrogéologue agréé, chargé de la définition des périmètres de protection,
- s'engage à financer les dépenses afférentes à la constitution des dossiers ;
- autorise Madame le Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires visant à améliorer la ressource en eau potable de la commune, à fournir tous documents et informations nécessaires aux organismes sollicités, et, à signer les conventions proposées.



Madame Françoise Pons



Maire de VABRE